

PROCÈS-VERBAL N°21**SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} FÉVRIER 2012**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Corinne Juillerat (PS), présidente

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Alain Bohlinger (PLR), André Burri (PDC), Pierre-Olivier Cattin (PCSI), Francis Charmillot (PS), Erica Hennequin (VERTS), Marcelle Lüchinger (PLR), Jean-Pierre Mischler (UDC), Jean-Paul Miserez (PCSI), Gilles Pierre (PS), Christophe Schaffter (CS-POP) et Vincent Wermeille (PCSI)

Suppléants : Serge Caillet (PLR), Jean-Luc Charmillot (PDC), Marc Cattin (PCSI), Murielle Macchi-Berdat (PS), Hansjörg Ernst (VERTS), Stéphane Brosy (PLR), Didier Spies (UDC), Géraldine Beuchat (PCSI), Diego Moni Bidin (PS) et Jean-Pierre Kohler (CS-POP)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 59 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications**2. Promesse solennelle de suppléants**

Stéphane Brosy (PLR), Marc Cattin (PCSI), Jean-Pierre Kohler (CS-POP), Diego Moni Bidin (PS) et Christophe Terrier (VERTS) font la promesse solennelle.

3. Election d'un remplaçant de la commission de gestion et des finances

Jean-Pierre Kohler (CS-POP) est élu tacitement.

4. Election d'un membre et de deux remplaçants de la commission de l'économie

Sont élus tacitement : David Balmer (PLR) comme membre; Edgar Sauser (PLR) et Christophe Terrier (VERTS) comme remplaçants.

5. Election d'un remplaçant de la commission de la santé

Diego Moni Bidin (PS) est élu tacitement.

6. Election de deux membres et de deux remplaçants de la commission de la formation

Sont élus tacitement : Giuseppe Natale (CS-POP) et Serge Caillet (PLR) comme membres; Jämes Frein (PS) et Stéphane Brosy (PLR) comme remplaçants.

7. Questions orales

- Emmanuel Martinoli (VERTS) : Demande de soutien d'un groupe de chômeurs âgés de 50 ans et plus (satisfait)
- Thomas Stettler (UDC) : Surveillance d'un centre d'accueil des requérants d'asile par une société de sécurité privée (non satisfait)
- Paul Froidevaux (PDC) : Démission du directeur de l'Hôpital du Jura et suites données par le Gouvernement (non satisfait)
- Jean-Yves Gentil (PS) : Personne engagée dans le cadre du projet de fusion des polices jurassienne et neuchâteloise (satisfait)
- Alain Lachat (PLR) : Recours contre une adjudication et risque de retard sur le tronçon Bure-Porrentruy de l'A16 (satisfait)
- Frédéric Lovis (PCSI) : Projet Paléojura et développement de l'offre touristique (partiellement satisfait)
- Claude Gerber (UDC) : Valorisation de la production de lait dans le canton du Jura (partiellement satisfait)
- Marie-Noëlle Willemin (PDC) : Maintien des origines actuelles en cas de fusion de communes (non satisfaite)
- Murielle Macchi-Berdar (PS) : Manque de structures intermédiaires dans la prise en charge en psychiatrie dans le Jura (satisfaite)
- Frédéric Juillerat (UDC) : Projet de réduction de la fiscalité reporté (satisfait)
- Maurice Jobin (PDC) : Position du Gouvernement sur l'initiative «6 semaines de vacances pour tous» et conséquences pour l'Etat (satisfait)
- Anne Roy-Fridez (PDC) : Délégation des tâches du SCAV au canton de Neuchâtel ? (satisfaite)

8. Election d'une juge suppléante au TC

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 57
- Bulletins rentrés : 57
- Bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 2
- Bulletins valables : 49
- Majorité absolue : 25

Frédérique Comte (PS) est élue par 48 voix; 1 voix éparses.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

9. Modification de la loi sur l'école infantine, l'école primaire et l'école secondaire (loi scolaire) (deuxième lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 7, alinéa 2

Texte adopté en première lecture :

Pour des motifs justifiés, le Service de l'enseignement peut accorder des dérogations individuelles.

Commission et Gouvernement :

Pour des motifs justifiés, le Service de l'enseignement peut accorder des dérogations individuelles. Au besoin, il requiert l'avis du psychologue scolaire.

Au vote, la proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée par 55 députés.

Article 28, alinéa 1

Texte de première lecture :

Les mesures de pédagogie compensatoire ont pour but de donner une formation appropriée à l'élève qui ne peut acquérir les notions de base dans le cadre ordinaire. Elles contribuent à équilibrer la personnalité de l'élève et à développer en lui la faculté d'apprendre.

Texte modifié par la délégation à la rédaction :

Les mesures de pédagogie compensatoire ont pour but de donner une formation appropriée à l'élève qui ne peut acquérir les notions de base dans le cadre ordinaire. Elles contribuent à équilibrer sa personnalité et à développer en lui la faculté d'apprendre.

Au vote, le texte de première lecture est adopté par 55 députés.

Article 106

Texte de première lecture :

Les communes pourvoient à ce que tout enfant reçoive l'instruction scolaire. Dans cette tâche, elles peuvent collaborer notamment en concluant une entente intercommunale ou en constituant un syndicat de communes.

Texte modifié par la délégation à la rédaction :

Les communes pourvoient à l'instruction scolaire de chaque enfant. Dans cette tâche, elles peuvent collaborer notamment en concluant une entente intercommunale ou en constituant un syndicat de communes.

Au vote, le texte de première lecture est accepté par 54 voix contre 2.

Article 107, alinéa 1

Texte de première lecture :

Le cercle scolaire est la délimitation territoriale (arrondissement) établie pour la création et la gestion d'une école du degré primaire ou d'une école du degré secondaire.

Texte modifié par la délégation à la rédaction :

Le cercle scolaire est le territoire (arrondissement) délimité pour la création et la gestion d'une école du degré primaire ou d'une école du degré secondaire.

Au vote, le texte de première lecture est accepté par 55 voix contre 2.

Article 131, lettre a

Texte de première lecture :

a) dépistage systématique durant la scolarité, avec un accent porté sur les deux premières années, des élèves qui présentent un retard dans leur développement, des troubles moteurs, sensoriels ou de langage;

Proposition du groupe PDC :

a) dépistage durant la scolarité, avec un accent porté sur les deux premières années, des élèves qui présentent un retard dans leur développement, des troubles moteurs, sensoriels ou de langage;

Au vote, la proposition du groupe PDC est acceptée par 31 voix contre 26.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 58 députés.

10. Motion no 1014

**Gratuité des transports scolaires pour tous
Anne Roy-Fridez (PDC)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion no 1014 est rejetée par 30 voix contre 24.

11. Question écrite no 2459

**Stands de tirs régionaux, planification encore à jour ?
David Eray (PCSI)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

12. Question écrite no 2464
Violence à l'école : quelles suites ?
Yves Gigon (PDC)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Economie et de la Coopération

13. Modification du décret concernant les taxes perçues en matière de patentes d'auberge, de licences d'alcool et d'autorisations de spectacle (deuxième lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 55 députés.

14. Motion no 1015
Egalité salariale : pour de vrais outils de contrôle
Pierluigi Fedele (CS-POP) et consorts

Développement par Hansjörg Ernst (VERTS).

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Les auteurs retirent la motion no 1015.

15. Postulat no 310
IPT-ORP : jouons la complémentarité plutôt que la concurrence
Pierluigi Fedele (CS-POP) et consorts

Développement par André Parrat (CS-POP)

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat no 310 est accepté par 29 voix contre 18.

16. Question écrite no 2462
Pour une prise en compte des chômeurs en fin de droit
Emmanuel Martinoli (VERTS)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

28. Résolution no 144
Situation préoccupante pour l'avenir du cheval «Franches-Montagnes»
Edgar Sauser (PLR)

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution no 144 est adoptée par 55 députés.

Les procès-verbaux nos 18 à 20 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12.10 heures.

Delémont, le 2 février 2012

La présidente :
Corinne Juillerat

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître